

GMS Flash Alert

Immigration Edition

2022-060 | March 17, 2022



Canada - Élimination des tests COVID-19 avant l'arrivée au pays

Le gouvernement du Canada a annoncé que les voyageurs doublement vaccinés entrant au Canada n'auront plus à effectuer un test COVID-19 avant leur entrée au pays à partir du 1er avril¹.

Auparavant, toute personne voyageant au Canada devait fournir la preuve d'un test PCR ou d'un test antigénique négatif effectué avant leur départ pour le Canada. Cette option de réaliser un test antigénique n'a été autorisée que récemment et avant cela, les voyageurs devaient attendre les résultats de leurs tests PCR avant l'arrivée, ce qui pouvaient coûter 100\$ ou plus par personne.

POURQUOI CELA EST-IL IMPORTANT

Les entreprises peuvent désormais envoyer leurs employés doublement vaccinés au Canada à tout moment. Les employés n'ont pas besoin d'attendre les résultats d'un test COVID-19 avant de confirmer leur admissibilité à voyager.

En outre, les voyageurs ne seront tenus de subir un test après l'arrivée que s'ils ont fait l'objet d'une sélection aléatoire, et ils ne seront pas obligés de rester en quarantaine en attendant les résultats de leur test après l'arrivée.

Les Voyageurs Peuvent Désormais Entrer au Canada Avec plus de Souplesse

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures aux frontières pour protéger les citoyens canadiens et les résidents permanents contre la propagation du COVID-19. Pour une couverture antérieure, voir l'alerte [flash GMS 2022-035](#), 16 février 2022.

Cette dernière annonce est la mesure la plus importante prise par le gouvernement pour normaliser la procédure d'entrée et s'inscrit dans le cadre de l'assouplissement progressif des mesures frontalières dans le monde. Le gouvernement continuera à soumettre les voyageurs à des tests aléatoires à leur arrivée au Canada. Cette mesure vise principalement à identifier et à suivre les variantes du COVID-19.

Le gouvernement canadien a également annoncé :

- Tous les voyageurs doivent continuer à utiliser l'application ArriveCan;
- Les voyageurs non vaccinés qui sont autorisés à entrer au Canada devront continuer à effectuer un test avant l'arrivée et seront également testés à l'arrivée et le huitième (8e) jour et devront rester en quarantaine dans l'attente de leurs résultats. Ils devront également demeurer en quarantaine pendant toute la période de 14 jours.

Il s'agit de mesures transitoires qui seront réévaluées dans les semaines/mois à venir. The Canadian government has also announced:

NOTE DE KPMG

Considérations clés pour les employeurs et les voyageurs:

- Les employeurs doivent informer leurs employés qu'à partir du 1er avril, les voyageurs entièrement vaccinés n'auront plus besoin de présenter un résultat de test COVID-19 pour entrer au Canada. Cela permettra une expérience de voyage plus rentable et plus fiable, tant pour l'employé que pour l'entreprise.
- Les voyageurs doivent vérifier s'ils sont autorisés à entrer au Canada et s'ils remplissent toutes les conditions d'entrée avant de se rendre à la frontière. Cela inclut la preuve d'une vaccination complète. Certaines provinces et certains territoires peuvent également avoir mis en place leurs propres exigences d'entrée.
- Les voyageurs peuvent encore faire l'objet d'une sélection aléatoire pour un test de dépistage du COVID-19 après leur arrivée, mais ils n'auront pas besoin d'être mis en quarantaine en attendant leurs résultats.

Pour toute question concernant les nouvelles mesures ou pour obtenir des conseils supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec KPMG cabinet juridique.

NOTES EN BAS DE PAGE:

1. Pour l'annonce faite par le ministre canadien de la Santé, Jean-Yves Duclos, le 17 mars, voir "[Le gouvernement du Canada retirera l'exigence relative au dépistage préalable à l'entrée pour les voyageurs entièrement vaccinés le 1er avril - Canada.ca](#)"

Contact us

For additional information or assistance, please contact your local GMS or People Services professional* or one of the following professionals with the KPMG International member firm in Canada:



Yomma Khatib
Senior Associate, Canadian Immigration
KPMG Law LLP – Tax + Immigration, Canada
Tel. +1-416-943-7762
ykhatib@kpmg.ca



Amira Zubairi
Associate, Canadian Immigration
KPMG Law LLP – Tax + Immigration, Canada
Tel. +1-416-943-7889
amirazubairi@kpmg.ca

** Veuillez noter que le cabinet membre de KPMG International aux États-Unis ne fournit pas de services en matière de droit de l'immigration ou du travail. Toutefois, le cabinet KPMG cabinet juridique au Canada peut aider ses clients en matière d'immigration aux États-Unis.*

L'information contenue dans ce bulletin a été soumise par le cabinet membre de KPMG International au Canada.

© 2022 KPMG Law LLP, a tax and immigration law firm affiliated with KPMG LLP, each of which is a Canadian limited liability partnership. © 2022 KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.

www.kpmg.com

kpmg.com/socialmedia



© 2022 KPMG LLP, a Delaware limited liability partnership and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved. Printed in the U.S.A. NDPPS 530159

The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International. The KPMG name and logo are trademarks used under license by the independent member firms of the KPMG global organization.

KPMG LLP is the U.S. firm of the KPMG global organization of independent professional services firms providing Audit, Tax and Advisory services. The KPMG global organization operates in 147 countries and territories and has more than 219,000 people working in member firms around the world.

Each KPMG firm is a legally distinct and separate entity and describes itself as such. KPMG International Limited is a private English company limited by guarantee. KPMG International Limited and its related entities do not provide services to clients.

Flash Alert is a GMS publication of KPMG LLP's Washington National Tax practice. To view this publication or recent prior issues online, please click here. To learn more about our GMS practice, please visit us on the Internet: click here or go to <http://www.kpmg.com>.